

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

DEFINITIONS

- **client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de SCENARII V&M
- **formations interentreprises** : Formation sur catalogue réalisée dans les locaux de SCENARII V&M ou dans des locaux mis à sa disposition par tout tiers et/ou à distance.
- **formations intra-entreprises** : Formation réalisée sur mesure pour le compte du Client, réalisée dans les locaux du Client, de SCENARII V&M, de tout tiers et/ou à distance.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par SCENARII V&M pour le compte d'un Client.

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes CGV qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Aucune dérogation aux présentes Conditions Générales n'est opposable à SCENARII V&M si elle n'a pas été expressément acceptée par écrit par celle-ci.

CONDITIONS FINANCIÈRES, RÉGLEMENTS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Tous les prix sont indiqués en euros, hors taxes et en ttc (toutes taxes comprises). Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, par virement. Les coordonnées bancaires sont présentes sur les factures.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal.

SCENARII V&M aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à SCENARII V&M.

En cas de paiement effectué par un Opérateur de compétences (OPCO), il appartient au client de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO dont il dépend. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription. Même en cas de paiement total ou partiel de la formation par un OPCO, les repas seront directement facturés au client. Il lui appartient de se faire rembourser ces frais par l'OPCO. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée au client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne nous parvient pas au premier jour de la formation, la totalité des frais de formation peut éventuellement être facturée au client. En cas de non-règlement par l'OPCO du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

DEBIT OU ABANDON

En cas de dédit par l'entreprise à moins de 15 jours francs avant le début de l'action mentionnée à l'article 1, ou d'abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, l'organisme remboursera sur le coût total, les sommes qu'il n'aura pas réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action.

HORAIRES ET ACCUEIL

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures.

Sauf indication contraire portée sur la convocation, les formations se déroulent de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 avec une pause en milieu de chaque demi-journée.

DEMATERIALIZATION DES SUPPORTS

Dans le cadre d'un engagement environnemental, toute la documentation relative à la formation est remise sur des supports dématérialisés.

DEVIS ET ATTESTATION

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en trois exemplaires par SCENARII V&M au Client. Un exemplaire daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à SCENARII V&M par mail.

Une convention de formation est établie entre SCENARII V&M et le Client.

A l'issue de la formation, SCENARII V&M remet une attestation de formation à chaque Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, SCENARII V&M lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture.

Une attestation de présence est fournie à chaque stagiaire, et peut être fournie au Client, à sa demande.

OBLIGATIONS ET FORCE MAJEURE

Dans le cadre de ses prestations de formation, SCENARII V&M est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires.

SCENARII V&M ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à SCENARII V&M, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de SCENARII V&M.

PROPRIETE INTELLECTUELLE ET COPYRIGHT

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par SCENARII V&M pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de SCENARII V&M. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

DESCRIPTIF ET PROGRAMME DES FORMATIONS

~~Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont construits pour atteindre l'objectif de formation fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.~~

Nouvelle proposition :

Le contenu et séquençage des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations, forment un parcours pédagogique destiné à atteindre l'objectif de formation validé avec le client. L'intervenant formateur ou le responsable pédagogique se réserve le droit d'adapter une partie du contenu ou de modifier le

séquençage en fonction de l'actualité, des besoins ou de la progression des participants, et ce afin de mieux atteindre l'objectif de formation.

Pour rappel / Remarque FADCIEL :

vous pouvez adapter le contenu en fonction de l'actualité, du niveau (comment est-il mesuré ?) et des besoins des participants, mais toujours dans le respect de l'atteinte de l'objectif qui a été contractualisé dans la convention. (cf. la définition d'une action de formation : c'est un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel)

CONFIDENTIALITE ET COMMUNICATION

SCENARII V&M, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par SCENARII V&M au Client.

SCENARII V&M s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCA, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires.

Cependant, le Client accepte d'être cité par SCENARII V&M comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise SCENARII V&M à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Conformément à l'exigence essentielle de sécurité des données personnelles, SCENARII V&M s'engage dans le cadre de l'exécution de ses formations à prendre toutes mesures techniques et organisationnelles utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, perdues, détournées, corrompues, divulguées, transmises et/ou communiquées à des personnes non autorisées. Par conséquent, SCENARII V&M s'engage à :

- Ne traiter les données personnelles que pour le strict besoin des formations ;
- Conserver les données personnelles pendant trois (3) ans ou une durée supérieure pour se conformer aux obligations légales, résoudre d'éventuels litiges et faire respecter les engagements contractuels. ;
- En cas de sous-traitance, SCENARII V&M se porte fort du respect par ses sous-traitants de tous ses engagements en matière de sécurité et de protection des données personnelles.
- Enfin, dans le cas où les données à caractère personnel seraient amenées à être transférées hors de l'union européenne, il est rappelé que cela ne pourra se faire sans l'accord du Client et/ou de la personne physique concernée.

DROIT APPLICABLE ET JURIDICATION COMPETENTE

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et SCENARII V&M à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Rennes seront seuls compétents pour régler le litige.